CONSEIL D'ECOLE

Jeudi 09 juin 2022

Présents :

Les représentants des communes :	Mme Stimpfling, Adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires M. Lequin, Policier municipal
Les représentants de parents :	Mmes Calboli, Fretay, Fuchs, Güneren, Legendre, Mathieu, Patissier, Perret, Salihi, Schiltz, Schmitt, et MM. Darpin, Lefebvre, Weider, Williams
L'équipe enseignante et ATSEM :	Mmes Barrenechea, Baudot, Brom, Bruetsch, Deike, Freitag, Frey, Gadret, Gutron, Haas, Lavail, Ludma, Roch, Ryser, Schmitt, Schwaller, Stehlin-Frey, Sutter, Vogt, Unternärher et M. Ganzitti
Absents et excusés :	Mme Schillinger, Inspectrice de l'Education Nationale en charge de la circonscription de Saint-Louis, M. Meyer, Maire M. Gasser, 1er Adjoint au Maire Mmes Huber, Labadens, Laïb, Schwartz, Schneeberger, Thommen, Représentants de parents d'élèves Mmes Cianni, Kempf, Messaï, Ober, Scharvogel, Enseignantes

Début de la réunion : 18h
Fin de la réunion :19h46
Secrétaires : Mme Gutron et Mme Patissier

La directrice, Mme Roch, salue l'assemblée, remercie les présents, excuse les absents. Elle remercie également la municipalité pour la mise à disposition de la salle Bixel du foyer Saint-Léger, où se déroule la réunion.
L'ordre du jour est rappelé.

Ordre du jour
Diffusion du compte-rendu du conseil d'école
Collaboration avec la municipalité
Organisation des récréations à l'élémentaire
Protocole de lutte contre le harcèlement à l'école
Projet d'école : suivi des actions
Préparation de la rentrée

1. La diffusion du compte-rendu du conseil d'école :

Article D411-4 du code de l'Education :
« A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves ».

Mme Roch indique que l'affichage du procès-verbal n'est pas aisé (document de plusieurs pages) et que la diffusion se fait soit par Internet (site de la ville), soit par une version papier pour les familles qui en font la demande.

Intervention des Représentants de parents d'élèves :
Les procès-verbaux, pourraient-ils être publiés plus rapidement sur le site de la ville ?
Mme Stimpfling rappelle, qu'en principe, ils sont mis rapidement en ligne. Elle en discutera avec M. Gasser qui gère les publications.
Le représentant de parents d'élèves chargé de prendre en note la réunion explique que le compte-rendu est réalisé aussi vite que possible.
Mme Roch rappelle que le procès-verbal a une valeur juridique et ne peut être rédigé à la hâte. Elle précise que les Représentants de parents peuvent répondre aux questions des parents à l'issue du conseil d'école, sans attendre le procès-verbal, selon le décret n° 2066-935 du 28-7-2006 relatifs aux parents d'élèves :

« Art. D. 111-15 - Tout représentant des parents d'élèves doit pouvoir rendre compte des travaux des instances dans lesquelles il siège. Ces comptes-rendus sont diffusés dans les conditions définies à l'article D. 111-9. ».

2. La collaboration avec la municipalité :

a) Sécurité aux abords des écoles et action de la police municipale :

Mme Roch remercie M. Lequin, policier municipal, pour avoir répondu favorablement à l'invitation au conseil d'école.

Intervention des Représentants de parents d'élèves :
Les RPE remercient M. Lequin pour la présence plus fréquente de la police municipale à l'avant l'école élémentaire.
Ils réitèrent leur demande : serait-il possible que le policier municipal fasse traverser les enfants ?
Par ailleurs, la présence plus fréquente à l'école élémentaire implique, de fait, moins de présence à l'arrière de l'école maternelle où une augmentation des incivilités est constatée. Les RPE demandent s'il serait possible qu'un second policier se poste à la maternelle.

M. Lequin indique que la police municipale a axé la surveillance sur l'école élémentaire à la demande des parents lors du dernier conseil d'école. C'est l'école où les parents sont les moins présents, les enfants venant plus souvent seuls à l'école.
Par expérience, M. Lequin précise qu'être sur un point fixe engendre un blocage du policier qui ne peut plus gérer des situations à régler à proximité. M. Lequin ajoute qu'il est préférable de laisser les parents s'engager auprès de leurs enfants dans l'éducation à la sécurité, et en tant que piéton montrer le bon exemple.
Aussi, il serait difficile pour le policier de rester à la fois sur le passage piéton et en même temps de gérer les questions des usagers et des parents. En ce qui concerne les autres rues, la surveillance est partagée entre les deux policiers municipaux pour alterner également avec les entrées et sorties de l'école maternelle et du collège des Missions. C'est la prévention routière, l'éducation des parents, la signalétique, les contrôles radars aux entrées et aux sorties, qui de concert, feront progresser la sécurité.
Il est prévu qu'un troisième policier entre prochainement en fonction. Un planning de répartition des tâches est en cours.
M. Lequin remercie également les deux parents d'élèves qui aident à la traversée des écoliers et ajoute que les policiers municipaux seront présents si nécessaire, en appui.

M. Lequin rappelle qu'une vigilance particulière doit être apportée à la rue Hopfet. Cette rue est fermée à la circulation aux horaires d'entrée et de sortie de l'école et les habitudes des personnes véhiculées sont encore difficiles à modifier. Cela est d'autant plus dangereux que les enfants se sont appropriés l'espace comme zone piétonne. Il est aussi rappelé que les enfants attendant rue Hopfet doivent être prudents et bien se comporter avec leur vélo et trottinette.

b) Travaux et équipements des écoles :

Mme Roch remercie la municipalité pour le financement des travaux et équipements des deux écoles.

- **Ecole maternelle :**

-Travaux de toiture en cours,
-Ouverture de la 7ème classe : équipement et recrutement d'une nouvelle ATSEM,
-Equipement et fournitures de rentrée pour les 7 classes.

- **Ecole élémentaire :**

-Changement du mobilier pour la 12ème classe monolingue,
-Financement des fichiers pour les cycles 2,
-Renouvellement éventuel de manuels scolaires.

3. L'organisation des récréations à l'école élémentaire :

Petite cour	**Cl.9 – CP bi Cl.1 – CM1 bi**	**Cl.5 – CP/CE1 mono C Cl.8 – CE1 bi**	**Cl.7 – CE2 bi Cl.6 – CE2 mono**
Grande cour	**Cl.10 – CP/CE1 mono B Cl.11 – CP/CE1 mono A**	**Cl.13 – CM2 bi Cl.12 – CM1/CM2 mono B**	**Cl.2 – CE2/CM1 mono Cl.3 – CM1/CM2 mono A**
Matin			
Récréation	9h45-10h	10h-10h15	10h15-10h30
Après-midi			
Récréation	14h35-14h50	14h50-15h05	15h05-15h20

Intervention des Représentants de parents d'élèves :
Pourquoi, du fait des conditions sanitaires actuelles, ne peut-on pas revenir à des récréations brassées ? Pourquoi tous les CM1 sont toujours dans la petite cour ?

L'organisation retenue par l'équipe enseignante ne répond pas uniquement à la problématique du brassage, mais elle présente des avantages au niveau du fonctionnement. Lors de la première semaine de récréation à deux classes, face à une recrudescence des accidents dans la cour de récréation, les enseignants ont dû aborder cette problématique en conseil des maitres. Des organisations des espaces et des jeux ont dû être mis en place.
Les enseignants doivent assumer quotidiennement la responsabilité des élèves qui leur sont confiés. La surveillance et la sécurité des élèves sont une priorité.
Mme Roch rappelle que l'organisation des récréations relève de la compétence du conseil des maitres qui réfléchit à la mise en œuvre de modalités garantissant la sécurité des élèves.

Concernant l'attribution des cours aux classes, elle s'est faite en fonction de la circulation dans les bâtiments, de l'emplacement des salles de classe et des sanitaires. Actuellement, il s'agit de faire passer aux toilettes rapidement et simultanément 2 classes (60 élèves, 5 WC filles, 5 WC garçons, 4 à 6 robinets par bloc sanitaire). L'organisation a été réfléchie pour permettre un fonctionnement optimal. Par ailleurs, avant le COVID, les CP, CE1 et CE2 passaient la récréation dans la petite cour et les CM1 CM2 dans la grande, et il n'y avait pas de changement de cour pendant l'année scolaire.

Il n'est pas prévu de changement d'organisation des récréations jusqu'à la fin de l'année scolaire. De même, l'organisation mise en place à la rentrée 2022/2023 sera discutée en conseil des maîtres à la pré-rentrée.

4. Le protocole de lutte contre le harcèlement à l'école :

a) La loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance :

La loi du 26 juillet 2019 :
-affirme le droit à une scolarité sans harcèlement,
-indique que la lutte contre toutes les formes de violences scolaires, et en particulier contre le harcèlement, constitue une priorité pour chaque établissement scolaire.

D'autre part, l'article R.421-20 du code de l'éducation prévoit la mise en place d'un plan de prévention des violences, incluant un programme d'action contre toutes les formes de harcèlement dans tous les établissements scolaires.
Chaque école doit donc se doter d'un protocole de prise en compte et de traitement des situations de harcèlement ou d'intimidation.

b) Définition du harcèlement scolaire :

« *...lorsque l'enfant est exposé de* ***manière répétée et à long terme****, à des actions négatives de la part de un ou plusieurs élèves* » *(Dan Olweus, 1999).*

Cette violence peut être :
- verbale (insultes, moqueries, railleries),
- non-verbale (grimaces, gestes obscènes),
- psychologique (propagation de rumeurs, processus d'isolement),
- ou physique (coups, menaces).

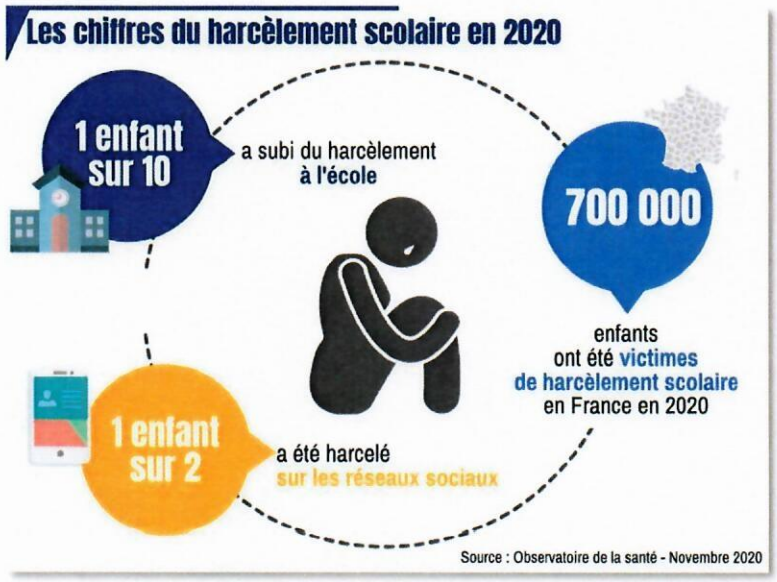

c) Le protocole mis en œuvre dans l'école et dans le département du Haut-Rhin :

Lorsqu'un élève en souffrance est repéré (par d'autres élèves, par des parents ou le personnel de l'école), l'école met en œuvre un protocole pour identifier l'origine de la souffrance, l'analyser et la traiter.
Plusieurs référents « harcèlement » sont présents à l'école : la directrice et des enseignants (Mmes Schmitt, Stehlin-Frey, Sutter).

Mme Roch décrit les grandes étapes du processus.

1.Révélation des faits :
Information de la directrice d'école par l'élève victime, des élèves témoins, un personnel de l'école, un parent ou le référent harcèlement du département d'une situation de harcèlement à l'école.
Transmission des informations à l'IEN.

2.Accueil des protagonistes : recueillir la parole pour comprendre et agir :
Organisation d'entretiens avec les différents protagonistes : 1) Elève victime, 2) Elève(s) témoin(s), 3) Elève auteur, 4) Parents de la victime, 5) Parents de l'auteur, 6) Parents des élèves témoins.
Les entretiens sont réalisés par les référents harcèlement de l'école selon un protocole précis et ils seront consignés.

3.Décider des mesures à prendre :
Un travail en équipe d'école est mené avec l'appui du psychologue scolaire, du conseiller pédagogique de l'IEN ou des conseillers techniques du DASEN (médecin, infirmière, assistant social), sollicitation du RASED, de l'équipe mobile de sécurité, etc…
L'objectif est de définir les moyens mis en œuvre pour protéger la victime et les sanctions et mesures de réparation prises vis-à-vis de l'auteur qui sont à prendre.

4.Assurer un suivi post-incident immédiat :
-En cas de danger ou risque de danger pour les victimes et/ou auteurs :
• Transmission d'information préoccupante au Conseil départemental, en concertation avec l'équipe éducative,
• Signalement au procureur de la République en vertu de l'article 40 du code de procédure pénale (toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs).

-Orientation pour une prise en charge :
• Besoin de soins : vers tout personnel de santé,
• Besoin d'un soutien psychologique : psychologue scolaire, psychologue libéral, etc.,
• Besoin de conseils juridiques : associations d'aide aux victimes et autres services juridiques.

5.Assurer un suivi post-incident à long terme :
• Suivi des mesures prises et information de l'IEN de l'évolution,
• Rencontre organisée avec l'élève victime et ses parents après mise en œuvre des mesures, suivi ultérieurement de points réguliers avec eux,
• Prise en compte dans le projet d'école pour d'amélioration du climat scolaire,
• Point d'information (non nominatif) au conseil d'école,
• Bilan de la gestion de la situation par l'équipe éducative.

d) Particularité du cyberharcèlement :

Mme Roch souhaite attirer la vigilance des parents quant à la problématique du cyberharcèlement. Les situations de harcèlement graves, qui ont été connues à l'école, ont toutes eu pour origine l'usage de téléphones portables par des élèves de CM.

Le rapport d'information n° 843 (2020-2021) sur le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement, deposé le 22 septembre 2021 au Sénat par Mme Colette MÉLOT indique : *« Quant au **cyberharcèlement**, il n'est plus étranger aux écoliers puisque **l'âge de détention du premier téléphone portable est désormais de 9 ans et 11 mois**. Selon la CNIL, chez les enfants disposant d'un compte personnel, la première inscription à un réseau social s'est faite en moyenne vers **8 ans et demi**».*

Rappel de la règlementation :
La plupart des réseaux sociaux, sont **interdits aux moins de 13 ans**.

Les enfants de moins de 13 ans sont vulnérables à la fois du fait des propos et autres contenus mis en ligne par d'autres personnes, mais également du fait des contenus qu'ils peuvent être amenés à publier eux-mêmes, comme les informations personnelles et les photos.
Par ailleurs, en laissant leur profil ouvert au public comme c'est souvent le cas, les mineurs peuvent être exposés à des personnes aux intentions malveillantes.

En France, 66% des 8-9 ans ont accès aux réseaux sociaux grâce aux adultes qui leur donnent l'accès (WhatsApp et Snapchat sont les plus dangereux pour eux). Derrière l'écran, les enfants se sentent souvent puissants et ont un sentiment d'impunité. Il y a de plus en

plus de cyberharcèlement, aussi il est nécessaire que les parents restent prudents et vigilants. Tout ceci s'est aussi accéléré suite au confinement.

Intervention des Représentants de parents d'élèves :
Est-ce qu'une sensibilisation des classes non concernées par le harcèlement ou le cyberharcèlement est-elle effectuée ?
Mme Roch explique que la sensibilisation se fait dans toutes les classes dans le cadre du parcours citoyen, aux alentours du 8 novembre qui est la journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'école.

Y a-t-il eu beaucoup de cas cette année au sein de l'école ?
Mme Roch informe que cette année l'école a dû gérer un cas de harcèlement qui a nécessité la mise en œuvre du protocole. Comme dans la majorité des cas de harcèlement, la situation avait pour origine l'usage des réseaux sociaux.

Mme Stehlin-Frey souligne qu'en tant qu'enseignante, elle doit souvent régler des problèmes de tensions liés à l'usage des réseaux sociaux. Même si cet usage est interdit, il est souvent pratiqué dans les familles. Les problèmes initiés dans la sphère privée sont rapportés par les enfants à l'école et les enseignants n'ont pas d'autre choix que de les traiter, car ces tensions entre élèves les rendent indisponibles aux apprentissages. Mme Stehlin-Frey confirme qu'elle saisit ces occasions pour revenir sur les dangers du cyberharcèlement.

Mme Perret rappelle que l'école avait fait intervenir l'association « Le Cap » il y a quelques années. Elle précise qu'une présentation très utile et formatrice à propos du cyberharcèlement avait été faite à destination des parents. Mme Roch confirme que l'expérience serait à réitérer, mais que dernièrement les grands rassemblements de parents n'étaient plus possibles à cause du protocole COVID.

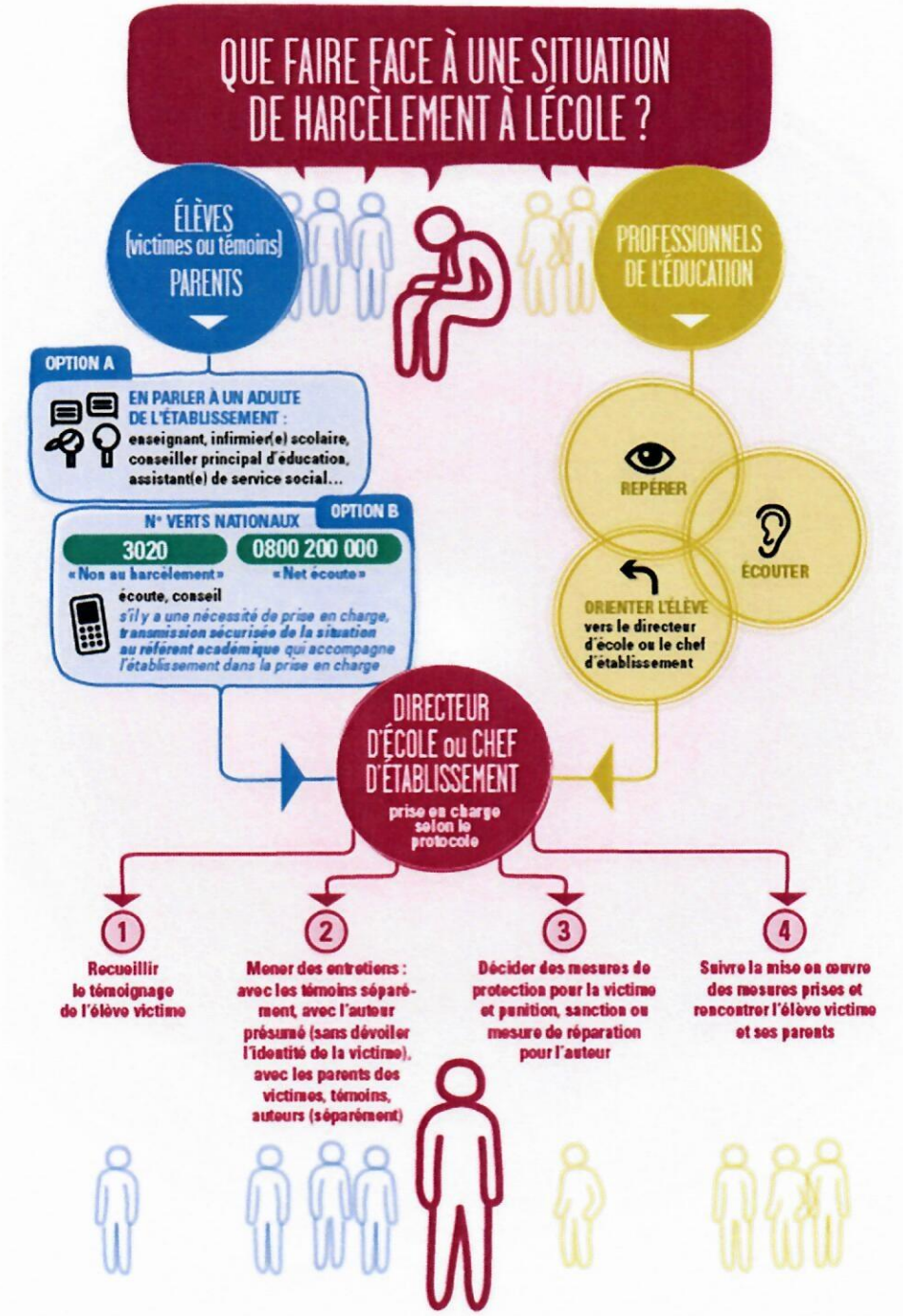

5. Le projet d'école :

a) Bilan des actions :

-L'opération Haut-Rhin propre qui devait avoir lieu le 1er avril avait dû être annulée suite aux mauvaises conditions météorologiques.
-Dans le cadre de l'éducation à la route et à la sécurité routière, les gendarmes sont intervenus auprès des CM2 le 13 mai pour aborder notamment la question du déplacement à vélo.
-Dans le cadre d'apprendre à porter secours, la Croix Rouge interviendra le 09 et le 10 juin auprès des CM2 pour une information aux premiers secours.
-La semaine sans voiture s'est déroulée du 16 au 20 mai. L'opération a été bien suivie :

	Cl.1	Cl.2	Cl.3	Cl.5	Cl.6	Cl.7	Cl.8	Cl.9	Cl.10	Cl.11	Cl.12	Cl.13
% de déplacements « verts »	67%	77%	75%	65%	72%	63%	82%	n.c.	77%	80%	88%	n.c.

-La semaine sans écran se déroulera du 08 au 14 juin.
-Les actions de liaison GS/CP ont été poursuivies et le seront jusqu'à la fin de l'année (rencontre / sortie / visites / réunion d'information…).
Les RPE indiquent que les parents seront certainement rassurés grâce à toutes ces actions de liaison qui permettent une bonne préparation à la transition maternelle / élémentaire.

b) Bilan des sorties :

Date	Lieu	Ecoles	Classes	
V 29/04	ElectroplisMulhouse	Elémentaire	Cl. 3 - CM1/CM2	
M 10/05		Elémentaire	Cl.2 - CE2/CM1 mono	Cl.6 – CE2 mono
J 12/05		Elémentaire	Cl. 12 - CM1/CM2 -	Cl. 13 - CM2bi
L 13/05	Liaison GS/CP	Maternelle Elémentaire	Cl.6 - PS/GS mono	Cl.10/Cl.11 – CP mono
L 16/05	La comèteHésingue	Elémentaire	Cl.12 - CM1/CM2	
V 20/05	Randonnée sur Blotzheim Visite du	Maternelle	Cl.2 - PS/GS mono	Cl.5 – CP/CE1 mono
V 20/05	Barfüsserplatz - Tun Basel	Elémentaire	Cl. 1 - CM1 bi	Cl. 7-CE2 bi
M 24/05	ZooMulhouse	Maternelle	Cl. 4 et 5 - MS-GS bi	Cl. 6 - PS-GS
M 24/05	Collége Hegenheim	Elémentaire	Cl. 13 - CM2 bi	
J 02/06	EcomuséeUngersheim	Maternelle	Cl.1 - PS-MS	Cl.3 - PS-MS
M 07/06	Europa Park – Allemagne	Elémentaire	Cl. 13 - CM2bi	
J 09/06	Vivarium à Lautenbach-Zell	Elémentaire	Cl.10 - CP-CE1	Cl.11 - CP-CE1
V 10/06	Liaison GS/CP cl.2/5	Maternelle / Elémentaire	Cl.2 - PS/GS mono	Cl.5 – CP/CE1 mono
M 14/06	Liaison GS/CP bi	Maternelle / Elémentaire	Cl. 4 et 5 - GS bi	Cl.9 – CP bi

M 14/06	Sortie MS	Maternelle	Cl. 4 et 5 - MS bi	
M 21/06	Le Vaisseau à Strasbourg	Elémentaire	Cl. 8 - CE1 bi	Cl.7 - CE2 bi
J 23/06	Château du Holandsbourg à Wintzenheim	Elémentaire	Cl. 9 - CP bi	Cl. 13 - CM2 bi
V 24/06		Elémentaire	Cl.5 - CP-CE1	
V 24/06	Augusta Raurica à Augst en Suisse	Elémentaire	Cl.3 - CM1-CM2	Cl.12 - CM1-CM2
L 27/06	La Comète	Elémentaire	Cl.2 CE2/CM1 mono	Cl.7 CE2 bi
M 28/06	La Comète	Elémentaire	Cl.1 CM1 bi	Cl.9 CP bi
M 28/06	Ecomusée à Ungersheim	Elémentaire	Cl.6 - CE2Cl.2 - CE2 - CM1	
J 30/06	Naturoparc à Hunawihr	Elémentaire	Cl.10 – CP/CE1 mono	Cl.11 – CP/CE1 mono

Intervention des Représentants de parents d'élèves :
Les parents ont exprimé un avis très positif après l'annonce des sorties. Un grand merci aux enseignants pour cette belle organisation. Les RPE soulignent le problème récurrent des parents qui ne préviennent pas le périscolaire en cas de sortie et ils demandent si un mot pourrait être mis dans le cahier de liaison pour rappeler aux parents qu'en cas de sortie ils doivent avertir le périscolaire.

Mme Roch spécifie que lorsqu'une sortie est organisée et qu'elle dépasse le temps scolaire, les parents doivent compléter une autorisation de sortie qui mentionne bien les horaires. Par conséquent, c'est aux parents d'agir en tant que responsable de l'enfant et d'avertir le périscolaire si leur enfant fréquentera ou non la structure. L'école informe bien entendu le périscolaire du calendrier des diverses sorties prévues.
Mme Patissier explique que l'information passe également par les groupes WhatsApp.
Mme Stimpfling précise que le périscolaire ne peut pas décommander un repas sans l'information de la famille. Il est déjà arrivé que des enfants ne participent pas à une sortie organisée et soient pris en charge à midi.
Cette année, après 2 ans de COVID, de nombreuses sorties ont pu être organisées, mais hélas beaucoup de repas n'ont pas été annulés. De ce fait, il y a eu un énorme gâchis de nourriture. Il est donc demandé aux parents de bien penser à annuler le périscolaire.

c) Fêtes de classes :

La coopérative scolaire de l'école souhaite organiser des « Fêtes de classes » durant la fin d'année scolaire, certains soirs de 17h à 18h30.

Les fêtes de classes se dérouleront en deux temps :

- une première partie sera consacrée à la présentation des travaux et des apprentissages menés durant l'année scolaire (chant, danses, exposition…),
- une seconde partie permettra de réunir tous les participants : élèves, parents, enseignants autour d'un buffet sucré/salé pour un temps convivial d'échanges.

Comme les rencontres se dérouleront dans les cours d'école, elles seront annulées en cas de mauvais temps.

Date	Site	Classes concernées
Vendredi 24 juin	Maternelle	4/5/6 : cour Nathan Katz
Mardi 28 juin	Elémentaire	10/11 : cour Gal de Gaulle
Jeudi 30 juin	Elémentaire	3/12 : cour Hopfet 13 : cour Gal de Gaulle
Vendredi 1er juillet	Maternelle	1/2/3 : cour Nathan Katz
Lundi 04 juillet	Elémentaire	8/9 : cour Gal de Gaulle
Mardi 05 juillet	Elémentaire	2/5/6 : cour Hopfet 1/7 : cour Gal de Gaulle

La participation aux fêtes se fera sur inscription via un mot diffusé dans le cahier de liaison.

Intervention des Représentants de parents d'élèves :
Les RPE remercient l'école : les parents sont contents de pouvoir entrer à nouveau dans les écoles.

6. La préparation de la rentrée 2022 :

a) Horaires des écoles :

	Maternelle	ELémentaire
Matin	Accueil 7h50-8h20	Accueil 7h55-8h05
	8h – 11h25	8h05 – 11h35
Pause	1h55	2h
Après-midi	Accueil 13h10-13h20	Accueil 13h25-13h35
	13h20 – 15h55	13h25 – 16h05
APC	15h55 – 16h55	16h05 – 17h05

Intervention des Représentants de parents d'élèves :
Des parents souhaitent retourner dès aujourd'hui à ces horaires.

Lors du premier conseil d'école de l'année, il a été voté qu'aucune modification ne sera faite en cours d'année. En effet, il s'agit d'une grande école de 18 classes et cela implique trop de changements pour l'organisation des familles et des employés (enseignants, ATSEM, périscolaire…). Il n'y aura donc pas de changement cette année.
Concernant la rentrée 2022/2023, il y a une volonté de retour aux horaires normaux, mais cela sera soumis à un éventuel protocole sanitaire. Pour le moment, malgré les conditions sanitaires qui s'améliorent, il n'y a pas eu de modification du protocole sanitaire depuis le 14 mars. Tout le monde se veut optimiste, mais pour le moment les horaires seront à confirmer en fonction du protocole sanitaire de rentrée. L'école informera les parents dès que possible (communication par mail ou via le site de la ville).

b) Organisation du jour de la rentrée (si les conditions sanitaires le permettent) :

- **Ecole élémentaire :**

-Accueil de tous les élèves à 7h55 dans la cour rue Hopfet,
-Seuls les parents de CP pourront accompagner leur enfant en classe (1 parent par enfant).

- **Ecole maternelle :**

-Accueil des élèves de MS/GS à 8h45,
-Accueil échelonné des élèves de PS : 8h45 – 9h30 – 10h15,
-Accueil de 7h50 à 8h20 pour les parents qui ne peuvent pas être disponibles lors de l'accueil échelonné.

La communication de l'organisation des classes et de l'affectation des élèves se fera comme tous les ans à la veille de la rentrée : mercredi 31 août après 18h par un affichage aux portails.

Intervention des Représentants de parents d'élèves :
Les RPE demandent s'il serait possible d'obtenir les listes des classes par mail la veille de la rentrée en plus de l'affichage pour pouvoir reléguer les informations. Madame Roch se renseignera pour savoir si cela est autorisé et tiendra les RPE informés.

c) Effectifs prévisionnels – Classes – Nominations :

- **Ecole maternelle :**

	PS	MS	GS	TOTAL
TOTAL mono	51	33	31	115
TOTAL bi		26	20	46
			TOTAL ECOLE	161
Seuils indicatifs de classe : 3 classes : 65 à 96 élèves 4 classes : 97 à 128 élèves				*Maximum 24 GS par classe*

L'école maternelle bénéficiera d'une ouverture de classe monolingue à la rentrée 2022/2023.

Classe	Salle	Enseignant	Effectifs	Total
PS-MS mono	Classe 1	Carole MESSAÏ (3/4) ?	PS : 13 MS : 11	24
PS-GS mono	Classe 2	Nesrin SCHWALLER	PS : 8 GS : 15	23
PS-MS mono	Classe 3	Andrea SCHERRER	PS : 13 MS : 11	24
PS-GS mono	Classe 6	Isabelle BARRENECHEA	PS : 7 GS : 16	23
MS-GS bi	Classe 4	Delphine GUTRON (fr) Nathalie FREITAG (alld)	MS : 13 GS : 10	23
MS-GS bi	Classe 5	Delphine GUTRON (fr) Nathalie FREITAG (alld)	MS : 12 GS : 10	22
PS-MS mono	Classe 7	Annie-Claude GADRET	PS : 13 MS : 12	25

Enseignantes quittant l'école : Mmes Cianni Chloé, Bouameur Djamila et Garbellotto Maurane
Enseignante nommée : Mme Gadret Annie-Claude
Postes vacants : ¼ tps en complément de Mme Messaï

- **Ecole élémentaire :**

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
TOTAL mono	32	36	35	37	39	179
TOTAL bi	32	23	24	16	17	112
					TOTAL ECOLE	291

Seuils indicatifs de classe : 5 classes : 113 à 140 élèves
6 classes : 141 à 168 élèves

Maximum 24 élèves en CP et CE1

Monolingue :

Classe	Enseignante	Effectifs	Total
CP/CE1	Stéphanie Brom	10/12	22
CP/CE1	Amélie Vogt	11/12	23
CP/CE1	Cécile Lavail	11/12	23
CE2	?	27	27
CE2/CM1	Laetitia Sutter	8/20	28
CM1/CM2	Anne Frey	9/19	28
CM1/CM2	Sylvie Stehlin-Frey	9/19	28

Enseignants quittant l'école : Mmes Baudot Florence, Ludma Morgane, Klein Hélène, Ober Florence
Enseignants nommés : Mmes Vogt Amélie et Lavail Cécile
Postes vacants :
½ tps complément de Mme Sutter
1 poste à temps plein

Bilingue :

Classe	Effectifs	Total
CP bi	22	22
CP-CE1 bi	10/12	22
CE1-CE2 bi	11/11	22
CE2-CM1 bi	13/8	21
CM1-CM2 bi	8/17	25

Enseignantes quittant l'école : Mmes Haas Marion (alld) et Kempf Céline (LCR)
Enseignante nommée : Mme Bruetsch Aurélie (alld) à ½ tps
Postes vacants :
-½ poste complément de Mme Scharvogel (alld)
-½ poste complément de Mme Bruetsch (alld)
- ½ poste en français et ½ poste en allemand (LCR)

Intervention des Représentants de parents d'élèves :
Les parents s'inquiètent de la présence de classe à double niveau en cursus bilingue. Ils souhaiteraient comprendre comment les classes à double niveau sont gérées dans la mesure où les apprentissages se font dans les deux langues.

Mme Roch et les enseignants rassurent les parents et expliquent que l'organisation pédagogique dans les classes à double niveau en classe bilingue est la même que celle mise en place en monolingue. En classe bilingue, les compétences travaillées sont partagées entre les journées d'allemand et de français.
La gestion d'un double niveau n'est pas problématique pour les enseignants et présente de nombreux avantages (différenciation / tutorat / développement de l'autonomie…). D'ailleurs, certains enseignants préfèrent travailler en double niveau plutôt qu'en simple, comme à l'école maternelle par exemple.

Les CM1 bilingues seront à nouveau séparés, comme en CE1. Les parents sont inquiets et se demandent quels sont les critères de départage des élèves. Comment l'école décide-t-elle de mettre certains CM1 avec des CM2 et d'autres CM1 avec des CE2 ?

Mme Roch explique que la répartition des élèves dans les différentes classes est un travail conséquent pour l'équipe enseignante qui cherche avant tout à créer des groupes pédagogiquement intéressants. L'équipe enseignante travaille à regrouper tous les types d'élèves, avec une hétérogénéité de niveaux, afin d'assurer une cohésion de « mini classe ». Tous les profils d'élèves sont représentés. Quelques fois, l'école n'a pas d'autres choix que de créer des classes à double niveau pour pouvoir tenir compte de certaines contraintes (effectifs selon les années de naissance, consigne de 24 élèves pour CP et CE1…).
Les CM1 seront séparés en deux groupes de 8, où tous les niveaux seront représentés. Les élèves qui seront avec les CM2, ne seront pas les élèves les plus forts, de même ceux qui seront avec les CE2 ne seront pas ceux en difficulté.

- **Affectation des enseignants :**

Le 5 juillet et fin aout auront lieu la suite des affectations des enseignants sur les postes restés vacants.
L'annonce des affectations des enseignants aux classes bilingues se fera dès que possible, peut-être avant les congés.

d) Elections RPE :

Lors des rendez-vous d'inscriptions, Mme Roch explique à chaque nouvelle famille le rôle des représentants de parents et indique qu'il y aura des élections après la rentrée. Tous les ans, une réunion d'information est organisée courant septembre. Les parents y sont conviés par le biais d'un mot dans les cahiers de liaison.
La date de réunion retenue est le mardi 06 septembre 2021 à 18h.

e) Liste de fournitures :

Les modalités restent inchangées par rapport aux années précédentes. A l'école maternelle, il n'y pas de liste. Seule une participation volontaire des familles est demandée.
A l'école élémentaire, une liste avec les fournitures de la trousse et quelques fournitures de base est communiquée. La papeterie et le matériel d'art sont achetés par le biais d'une commande groupée organisée par la coopérative scolaire. Le montant de la commande est estimé à 20€ environ par élève et sera communiqué aux familles après la rentrée. Attention, cependant, ce prix pourrait être revu à la hausse, suite à l'augmentation du prix du papier entre autres.

f) Coopérative scolaire :

2021/2022 Bilan au 31 mai 2022					
Bilan des classes				Ecole	
Maternelle		Elémentaire			
Recettes : Participation des familles	4 295.00 €	Recettes : Participation des familles et fournitures scolaires	2 748.00 € + 4 385.00 €	Recettes : Photos, chèque non encaissé	6 478.35 €
Dépenses :	-5 895.28 €	Dépenses : *dont fournitures scolaires*	-9 719.27 €	Dépenses : Photos, matériel, projets, SACEM, BCD…	-6 359.16 €
Bilan	**-1 600.28 €**	Bilan	**-2 546.27 €**	Bilan école	**119.19 €**

Bilan général au 31 mai 2022	
Recettes	17 946,35 €
Dépenses	- 21 973,71 €
Bilan général	- 4 027,36 €

Des dépenses sont encore à venir (fête des pères, projets de fin d'année des classes, sorties…).

Montant des participations pour 2022/2023 :
Le montant de la cotisation avait été revu à la baisse ces deux dernières années suite à la crise sanitaire. Mais vu les augmentations tarifaires et le retour à la normale, notamment pour l'organisation des sorties, les membres du conseil d'école sont favorables à un retour aux participations usuelles, soit :
-36 euros par enfant en maternelle
-20 euros par enfant en élémentaire (30 euros pour 2 enfants et 36 euros pour 3 enfants)

Intervention des Représentants de parents d'élèves :
A-t-on remarqué une baisse des participations avec les deux années « Covid » ?
A l'école maternelle, la baisse n'est pas significative contrairement à l'école élémentaire.
Mme Roch rappelle que la cotisation à la coopérative est une participation volontaire et que les enseignants expliqueront l'utilité de la coopérative scolaire lors des réunions de rentrée.

Remerciements :
Mme Roch remercie chaleureusement la municipalité et le personnel communal pour son soutien. Elle remercie également les représentants de parents pour la bonne collaboration et leur investissement tout au long de l'année. Les parents sollicités pour les sorties telles que la piscine ou les séances de sport sont également remerciés. Sans eux, ces sorties ne pourraient se faire. Tout le corps enseignant ainsi que les ATSEM, les AESH et Mme Caron sont remerciés pour leur travail, leur professionnalisme, la flexibilité et l'implication sans faille tout au long de l'année écoulée.
Mme Frey est aussi remerciée pour avoir tenu le rôle de mandataire de la coopérative scolaire cette année.

Les RPE remercient également le corps enseignant, les ATSEM et Mme Roch pour le travail accompli cette année, pour les nombreuses sorties et la motivation pour que les enfants se sentent bien à l'école. La municipalité et M. Lequin sont également remerciés.

Mme Stimpfling transmettra à toute l'équipe municipale les remerciements, et remercie Mme Roch, l'équipe enseignante, les atsem, les Aesh et Magali Caron.

Les Secrétaires de séances,

Mme Gutron

Mme Patissier

La Présidente,

Mme Roch